

## Communiqué de presse

### Nos besoins en santé : l'engagement des infirmier-es libéraux !

Au quotidien, les infirmiers-es- désignés -es- se rendent au domicile des patients. En cette période de crise sanitaire, les infirmiers-es se sont organisé-e-s pour poursuivre leur mission auprès de tous avec toutes les précautions nécessaires pour réduire au maximum le risque de contamination. De cette façon, ils-elles assurent non seulement la continuité des soins mais garantissent une surveillance de qualité et en toute sécurité des malades chroniques ainsi que des personnes ayant des symptômes liés au coronavirus en lien avec leur médecin.

Dans ce contexte, le gouvernement encourage la téléconsultation pour laquelle le patient peut être accompagné par un-e infirmier-e.

L'URPS des infirmiers libéraux et France Assos Santé rappellent que les patients confinés en particulier les patients atteints de pathologie chronique ou fragiles ou âgés peuvent bénéficier de l'accompagnement de leur infirmiers-es habituel-le dans le cadre de téléconsultations organisées à la demande du médecin. Cet acte d'accompagnement pendant la période d'épidémie est pris en charge par l'assurance maladie à 100%.

L'infirmier-e désigné-e par le patient se rend au domicile à l'heure convenue entre les deux professionnels de santé pour la tenue de la téléconsultation. Il-elle a pour rôle d'assister le médecin dans la réalisation de certains actes participant à l'examen clinique et d'accompagner le patient dans la bonne compréhension de la prise en charge proposée.

**N'hésitez pas à solliciter auprès de votre médecin un accompagnement de votre infirmier-e habituel-le à votre téléconsultation !**

Pour rappel, le médecin peut prescrire un suivi par un-e infirmier-e d'un patient dont le diagnostic d'infection à Covid-19 a été posé cliniquement ou biologiquement afin d'assurer la surveillance spécifique à son domicile ou à distance par télésuivi. L'infirmier-e alertera le médecin voire le 15 dès que vos symptômes s'aggravent ou que les mesures para cliniques effectuées seront identifiées perturbées.

**Marie-Odile Guillon**  
Présidente  
URPS infirmiers Hauts-de-France

**Pierre-Marie LEBRUN**  
Président Président  
France Assos Santé Hauts-de-France

**Contacts presse :**

Marie-Odile Guillon, Présidente de l'URPS infirmiers Hauts-de-France, Tél. 06 32 20 14 39

Aurélié Cassarin-Grand, Coordinatrice France Assos Santé Hauts-de-France, Tél 06 25 47 08 09